



INSTITUT DE DROIT COMMUNAUTAIRE

Association régie par la loi ivoirienne n°60-315 du 21 septembre 1960

Etude d'un cas pratique suivant
le règlement d'arbitrage de la
CCJA-OHADA



DATE : 29 septembre au 1^{er} octobre 2008

LIEU : CRRAE-UEMOA Abidjan Plateau

CONTEXTE

Parlant de l'arbitrage CCJA-OHADA, M. René BOURDIN, éminent Juriste et membre du Comité Français d'Arbitrage affirme qu'il s'agit « *d'une construction arbitrale nouvelle, sans précédent dans le monde et qui synthétise toutes les opérations d'arbitrage depuis la requête introductive jusqu'à la décision finale des juridictions étatiques sur la sentence...L'arbitrage de la CCJA a des avantages incontestables et considérables sur toute autre formule proposée par les Institutions arbitrales. Le fait de n'avoir de contact qu'avec une seule autorité pour la phase arbitrale et pour la phase contentieuse..., d'avoir à sa disposition une autorité de très haut niveau donnant ainsi toutes les garanties d'intégrité et*

Siège social : II Plateaux Vallons
1lot 156 rue J 107 Villa 1647
17 BP 1007 Abidjan 17
Cpte BFA n° 110 17160001 25
Cpte Ecobank : 20000103754018
E-mail : idc@idroitcomm.org

Tél. : (225) 22 41 16 16
Tél. : (225) 22 41 12 60
Fax : (225) 22 41 13 23
CC : 052 6325 S - Cocody
Site web : www.idroitcom.net
E-mail : droitcomm@aviso.ci

d'indépendance, sont des atouts considérables. »

C'est dire toute l'importance de ce précieux instrument de règlement des différends, qui du fait de sa spécificité tenant notamment à la confidentialité et à la célérité, présente des avantages certains pour les praticiens et les Entreprises.

Ce séminaire offrira aux participants l'occasion de mieux s'imprégner, à travers l'étude d'un cas pratique spécialement conçu et préparé à cet effet, des spécificités de l'arbitrage CCJA, notamment de la convention d'arbitrage, de la requête aux fins d'arbitrage, du mémoire en défense, de la sentence arbitrale, de l'exécution et des recours contre la sentence...

S'il est vrai que le droit OHADA a donné lieu à une doctrine particulièrement abondante, l'analyse de la jurisprudence de la haute juridiction communautaire et de celle des juridictions nationales paraît relativement limitée d'autant que les différentes décisions ne sont pas toujours accessibles aux professionnels du droit et au milieu des affaires.

Cette importante session de formation et de sensibilisation tend à permettre d'une part, aux **juristes d'entreprises**, et aux **Professionnels du droit** de mieux appréhender les grandes questions qui se posent dans la mise en œuvre du nouveau droit communautaire OHADA en matière d'arbitrage.

D'autre part, elle leur permettra de saisir les contours des principales solutions dégagées, tant par les juridictions nationales chargées d'appliquer le droit OHADA que par la CCJA, organe de contrôle et de sanction de ce droit et instrument d'uniformisation de la jurisprudence communautaire.

Animée par des praticiens spécialistes du droit de l'arbitrage CCJA-OHADA, cette importante session de formation s'articulera autour de :

Douze (12) modules :

- ❖ Présentation générale de l'acte uniforme portant droit de l'arbitrage
- ❖ Système d'arbitrage de la CCJA-OHADA
- ❖ Convention d'arbitrage : négociation et rédaction

Siège social : II Plateaux Vallons
11ot 156 rue J 107 Villa 1647
17 BP 1007 Abidjan 17
Cpte BFA n° 110 17160001 25
Cpte Ecobank : 20000103754018
E-mail : fdc@idroitcomm.org

Tél. : (225) 22 41 16 16
Tél. : (225) 22 41 12 60
Fax : (225) 22 41 13 23
CC : 052 6325 S - Cocody
Site web : www.idroitcom.net
E-mail : fdroitcomm@aviso.ci

- ❖ Diligences du secrétariat général avant le procès verbal
- ❖ Constitution du tribunal arbitral
- ❖ Procès verbal de réunion : diligences du tribunal arbitral
- ❖ Mesures provisoires et conservatoires
- ❖ Sentence arbitrale
- ❖ Rôle du secrétariat général de la Cour, du procès verbal de réunion à la fin de la procédure
- ❖ Frais de la procédure arbitrale
- ❖ Exécution des sentences arbitrales et recours contre les sentences
- ❖ Les tendances jurisprudentielles de la CCJA-OHADA en matière d'arbitrage

Cinq (05) cas pratiques

- ❖ Exercices pratiques sur la convention d'arbitrage
- ❖ Préparation et rédaction de la demande d'arbitrage
- ❖ Préparation et rédaction du mémoire en réponse
- ❖ Exercices pratiques sur la préparation et la rédaction du procès verbal de réunion
- ❖ Exercices pratiques sur la préparation et la rédaction de la sentence arbitrale-

Experts formateurs :

M. Jacques M'BOSSO, Docteur en Droit, ancien Ministre de la Justice de la République Centrafricaine. Premier Vice-Président de la CCJA-OHADA.

Me Paul LENDONGO, Greffier en chef et Secrétaire Général de la CCJA-OHADA

Me. ASSIEHUE Acka, Greffier. Membre du Secrétariat Général de la CCJA-OHADA

Me. ABBE Yao, Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire., Arbitre à la CCJA-OHADA

Me. Narcisse AKA, ancien juriste à la CCJA-OHADA, ancien Secrétaire Général de la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI) , chargé de cours à l'ERSUMA, Expert de l' International Development Law Organization (IDLO) sise à Rome

Public cible :

Cadres dirigeants et managers impliqués dans la négociation de contrats

Juristes d'entreprise

Magistrats

Avocats

Experts

Arbitres

Administrateur de centres d'Arbitrage

Siège social : II Plateaux Vallons
îlot 156 rue J 107 Villa 1647
17 BP 1007 Abidjan 17
Cpte BFA n° 110 17160001 25
Cpte Ecobank : 20000103754018
E-mail : fdc@idroitcomm.org

Tél. : (225) 22 41 16 16
Tél. : (225) 22 41 12 60
Fax : (225) 22 41 13 23
CC : 052 6325 5 - Cocody
Site web : www.idroitcom.net
E-mail : fdroitcomm@aviso.ci